

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de l'Isère
Commune de Saint-Marcellin

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2023**

N°2023_033

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

Le conseil municipal de la commune de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël MOCELLIN, Maire, le vendredi 24 mars à dix-neuf heures, en séance ordinaire. En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Imen DE SMEDT a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

La séance débute à 19h00.

Présents :

Raphaël MOCELLIN, Monique VINCENT, Christian DREYER, Imen DE SMEDT, Bernard FESTIVI, Nicole NAVA, Véronique TODESCO, Alain RENAULT, André GILOZ, Marie-Hélène BALLOUHEY, Mylène MATRAS, Benjamin ARMAND, Mathieu GERMAIN, Jules JANY, Sylvie MOCELLIN-CHAPRE, Bruno GIARDINO, Jean-Luc PIQUER, Noëlle THAON, Isabelle GAUVIN, Jonathan SOEN, Christophe GHERSINU.

Absents représentés :

Ginette PEVET qui a donné son pouvoir à Jean-Yves BALESTAS, Michel CIPRIANI qui a donné son pouvoir à André GILOZ, Jacques LASCOUMES qui a donné son pouvoir à Sylvie MOCELLIN-CHAPRE

Absents :

Patricia ODDOUX, Xavier PAGES, Lucile VIGNON

Olivia JACQUOT arrivée en cours de séance à 19h21 à partir du point n°1 inscrit à l'ordre du jour.

Objet : Modernisation du Centre hospitalier - Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire, au côté de Madame Monique VINCENT, 1^{ère} adjointe à la politique des affaires générales, des ressources financières et humaines, de la démocratie participative, rappelle au conseil municipal que la ville accompagne de manière rapprochée la modernisation du centre hospitalier.

Pour la première année pleine d'exercice budgétaire, le budget Primitif est présenté en tenant compte des éléments issus du Débat d'orientation budgétaire.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 04 avril 2023

Et publication ou notification du 04 avril 2023

.../...

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2023**

N°2023_033 suite 2

Les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023, tant en dépenses qu'en recettes, sont votées en sur équilibre (principe de sincérité budgétaire) et se présentent de manière synthétique de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	17 250,00 €	47 279,03 €
INVESTISSEMENT	30 000,00 €	54 459,24 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2221-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal N°2021_094 du 28 septembre 2021, portant création d'un budget annexe au budget principal de la Ville « Modernisation du Centre Hospitalier »,

Vu l'avis favorable de la commission ressources, intercommunalité, mutualisation et démocratie participative du 14 mars 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Adopte le Budget Primitif 2023 du budget annexe de Modernisation du Centre hospitalier, tel que présenté ci-dessus.

Adoptée

(18 pour, 6 abstentions : Sylvie MOCELLIN-CHAPRE, Jacques LASCOUMES, Bruno GIARDINO, Jean-Luc PIQUER, Noëlle THAON, Isabelle GAUVIN, 1 contre : Christophe GHERSINU)

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Secrétaire de séance
Imen DE SMEDT



Le Maire
Raphaël MOCELLIN



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 04 avril 2023
Et publication ou notification du 04 avril 2023

.../...